SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1280000: industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement

En vigueur au 01/04/2018 (Dernière actualisation de la page 06/11/2019)

Indexation de 0,47% en 04/2018.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

CCT 146.057 - "Article 7. § 1. A l'exception de l'industrie de la chaussure, des bottiers, des chausseurs, le travailleur qui exerce deux fonctions ou plus, reçoit le salaire qui correspond à la fonction la mieux rémunérée.

1.1. TYPE D'ENTREPRISE: Tanneries

1.1.1. Salaire horaire: Ouvriers

Après 6 mois de services ininterrompus dans la même entreprise, les ouvriers de la 3e et de la 8e classe de fonctions perçoivent le salaire respectivement pour la 2e et la 7e classe de fonctions.

Catégorie	Fonction	
	Grosse peausseries et peaux de bovins	Peaux d'ovins et de caprins
0A	11.2745	10.9975
0B	11.4400	11.1345
1A	11.6290	11.3275
1B	11.7080	11.4130
2A	11.7870	11.4815
2B	11.9485	11.6135
3A	12.0495	11.7845
3B	12.2140	
4	12.3545	12.0495
5	12.6450	12.3130

1.1.2. Salaire horaire: Etudiants

Pourcentages suivants des salaires horaires minima des ouvriers, et ce pour les classes de fonctions 3, 4, 7 et 8

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	100.00%

1.2. TYPE D'ENTREPRISE: Commerce de peaux brutes

1.2.1. Salaires: Salaire horaire

1.2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie				
Chef d'équipe	Classeur	Crouponneur	Chauffeur	Manœuvre
12.6255	12.4140	12.3125	12.3125	12.1665

1.2.1.2. Fonction: Etudiants

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.3. TYPE D'ENTREPRISE: Maroquinerie

1.3.1. Salaires: Salaire horaire

CCT 146.057 - "Article 9. §1. Dans la maroquinerie, les travailleurs à domicile, travaillant soit à l'heure, soit à la pièce, ont droit, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, aux salaires horaires minimums […], majorés de 10%."

1.3.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Surqualifiés	Qualifiés	Semiqualifiés	Spécialisés	Semispécialisés	Débutants
12.7660	12.0310	11.6760	11.3175	10.9470	10.5875

1.3.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.4. TYPE D'ENTREPRISE: Ganterie

1.4.1. Salaires: Salaire horaire

1.4.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Triage	Lotissage	Coupe	Fendre	Non qualifiés	Fourchetter, couper, dresser, piquer, broder, noircir, emballer, raffiler
11.2305	10.9550	10.7670	10.1900	10.0020	9.6500

1.4.2. Salaires: Salaire à la pièce (12 pièces)

CCT 146.057 - "Article 8. § 1. Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum […], majoré de 10 p.c."

1.4.2.1. ACTIVITE: La couture

1.4.2.1.1. : Le piqué

Activité	
Saxe sans finition ni carabin	26.6590
Saxe avec bords piqués et carabin	33.5360
Avec fermeture pression et carabin	36.6605
Avec fermeture bouton, bords et carabin	39.6625

1.4.2.1.2. : Gant cousus à la main

Activité	
Saxe sans bord avec carabin	87.7115
Saxe avec bords et carabin	99.8805
Avec fermeture pression, bord et carabin	105.9560
Avec fermeture bouton, bords et carabin	109.0005

1.4.2.1.3. : La broderie sur gants

Activité	
Quatre rangs ou deux nervures	5.1215
Six rangs	7.4720
Broderie impériale	8.0535

1.4.2.1.4. : Le fourré

Activité	
Flannelle	13.1220
Flannelle avec fourchette	18.5995
Lapin ou mouton	22.3850
Tricot	6.5585

1.4.2.2. ACTIVITE: Coupe

1.4.2.2.1. Tâche: a) Gants amadis

Type de gants	Hauteur en pouces								
	2,5	3	4	6	8	10	12	16	18/20
Gants en chevreau	42.2185	43.6520	16.3250	51.2170	57.4150	63.9510	77.1070	101.1065	116.4165
Gants tannés	46.0285	47.4800	50.3685	54.7670	60.3355	66.9810	81.4625	105.5005	120.8245

1.4.2.2.2. Tâche: b) Gants amadis en deux pièces

Majoration sur les salaires précités

Majoration	
Peaux donnant au moins 50% de gants entiers	30%
Peaux donnant moins de 50% de gants entiers	50%

1.4.2.2.3. Tâche: c) Gants amadis en pécari

Majoration	
Les salaires du point a) pour les gants tannés s'appliquent ici, cependant avec une majoration de :	11.0425

1.4.2.2.4. Tâche: d) Gants pour hommes

Espèce de gants	
En agneau, mouton, chèvre, suède, chamois, chevreau, doeskin, la coupe des fourchettes n'est pas faite	58.8215
En pécari	68.2495

1.4.2.2.5. Tâche: e) Gants pour garçon et filles en agneau, chevreau, suède et tanné

Salaires	
Montant	43.4655

1.4.2.2.6. Tâche: f) La confection des fourchettes

10 % du salaire de la coupe

1.4.2.2.7. Tâche: g) Le dressage

Salaires	
Par pièce	3.9695

1.4.2.2.8. Tâche: h) Le raffilage

Salaires	
Par pièce	4.4735

1.4.2.2.9. Tâche: i) Le noircissage

Salaires	
Par pièce	7.8485

1.4.2.3. ACTIVITE: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

1.5. TYPE D'ENTREPRISE: Sellerie, fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir

1.5.1. Salaires: Salaire horaire

1.5.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie	
Catégorie 1	10.5060
Catégorie 2	10.3020
Catégorie 3	9.9900

1.5.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	90.00%
19,5	95.00%
20	100.00%

2. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h20

2.1. SALAIRES HORAIRES: Industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs

2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie								
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9
13.1250	12.8190	12.6485	12.4190	12.1505	12.0370	11.8990	11.6845	11.4875

2.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.00%
16,5	65.00%
17	70.00%
17,5	75.00%
18	80.00%
18,5	85.00%
19	92.60%
19,5	96.30%
20	100.00%

2.1.3. Fonction: Réparateur de chaussures

2.1.3.1. Type: Réparation artisanale

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.1510	12.4190

2.1.3.2. Type: Réparation de chaussure rapide

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.4190	12.6490